

Contrats dans le cinéma et l'audiovisuel : une situation préoccupante mise en lumière par la crise sanitaire

**Enquête initiée par l'AFC, CLM, LMA et L'Union,
menée du 15 juin au 13 septembre 2020**

Résultats de l'enquête [page 2](#)

- 1. Par type de poste dans l'équipe**
- 2. Par type de production**

Témoignages [page 6](#)

**Annexe 1 : Lettre ouverte aux syndicats
de producteurs du 9 juillet 2020** [page 11](#)

**Annexe 2 : Graphiques des résultats du sondage
fournis par Google Form** [page 13](#)

Publication : avril 2021

Résultats de l'enquête

Depuis trop longtemps et malgré les conventions collectives de nos secteurs, il est courant que nos contrats de travail soient établis très tard après le début de la période d'engagement, voire à l'issue de cette période.

La crise sanitaire, entraînant confinements successifs, reports et annulations de projets, a jeté une lumière crue sur l'étendue du problème lorsque nombre de salariés intermittents n'ont pu bénéficier pleinement des mesures d'activité partielle mises en place pour eux, faute de contrats en règle.

La reprise progressive de l'activité aurait dû être l'occasion d'une prise de conscience collective et d'un assainissement des pratiques. Malheureusement, de nombreuses voix au sein de nos associations nous ont alertés du contraire, tandis qu'une lettre ouverte adressée en juillet 2020 aux syndicats de producteurs (annexe 1) et signée par vingt-et-une associations professionnelles restait lettre morte.

Pour appuyer cette lettre ouverte, l'Association française des directeurs de la photographie cinématographique (AFC), le Collectif lumière et mouvement (CLM), Les Monteurs associés (LMA) et L'Union des chefs opérateurs (L'Union) ont mis en place une enquête afin de mettre en lumière la réalité de cette situation et de ses conséquences.

Le [questionnaire en ligne](#) était ouvert aux technicien·ne·s du cinéma et de l'audiovisuel. Il a été diffusé à toutes les associations signataires de la lettre. Il se bornait à la reprise de l'activité, c'est-à-dire aux projets commencés ou repris après la fin du premier confinement de mars-avril 2020.

359 personnes ont répondu, du 15 juin au 13 septembre 2020.

Une grande majorité des réponses (315 - 88 %) a été envoyée au cours du mois de juillet.

Une grande majorité des sondés (302 - 84 %) avait travaillé sur au moins un projet depuis la fin du confinement.

Les répondants pouvaient détailler jusqu'à 5 projets.

Les données qui suivent ont été dépouillées par nos associations de manière artisanale. Elles ne prétendent pas avoir de valeur scientifique, mais donnent une première idée des « tendances » observées l'été dernier, en vue d'une éventuelle actualisation de l'enquête.

1. Par type de poste dans l'équipe

a. Chefs de poste

Parmi 366 projets devant être menés comme chef-fe de poste :

42 contrats signés avant le 1er jour de travail (11,5 %)
80 contrats signés dans les 48 heures suivant l'embauche (22 %)
34 contrats signés plus de 48 heures après l'embauche (9,5 %)
72 contrats signés à la fin de la période de travail prévue (19,5 %)
138 contrats non-signés (37,5 %)

Conclusion

**Aucun contrat dans plus d'un cas sur trois (37,5 %).
Situation illégale¹ dans deux cas sur trois (66,5 %).**

b. Assistants

Parmi les 101 projets devant être menés comme assistant-e :

10 contrats signés avant le 1er jour de travail (10 %)
21 contrats signés dans les 48 heures suivant l'embauche (20,5 %)
17 contrats signés plus de 48 heures après l'embauche (17 %)
21 contrats signés à la fin de la période de travail prévue (20,5 %)
32 contrats non-signés (32 %)

Conclusion

**Aucun contrat dans près d'un cas sur trois (32 %).
Situation illégale dans plus de deux cas sur trois (69,5 %).**

¹ Pour mesurer la proportion de « situations illégales », nous faisons la somme des projets pour lesquels le contrat n'a pas été remis « *au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant l'embauche* » ([article L1242-13](#) du Code du travail).

2. Par type de production

Nous avons analysé trois types de production emblématiques, pour lesquelles nous avons eu un nombre significatif de réponses.

a. Documentaire audiovisuel

Parmi 79 projets :

- 8 contrats signés avant le 1er jour de travail (10 %)
- 20 contrats signés dans les 48 heures suivant l'embauche (25,5 %)
- 5 contrats signés plus de 48 heures après l'embauche (6,5 %)
- 23 contrats signés à la fin de la période de travail prévue (29 %)
- 23 contrats non-signés (29 %)

Conclusion

Aucun contrat dans près d'un cas sur trois (29 %).
Situation illégale dans près de quatre cas sur cinq (79,5 %).

b. Série

Parmi 74 projets :

- 13 contrats signés avant le 1er jour de travail (17,5 %)
- 23 contrats signés dans les 48 heures suivant l'embauche (31 %)
- 14 contrats signés plus de 48 heures après l'embauche (19 %)
- 10 contrats signés à la fin de la période de travail prévue (13,5 %)
- 14 contrats non-signés (19 %)

Conclusion

Aucun contrat dans près d'un cas sur cinq (19 %).
Situation illégale dans plus de la moitié des cas (51,5 %).

c. Long métrage fiction

Parmi 109 projets :

2 contrats signés avant le 1er jour de travail (2 %)

12 contrats signés dans les 48 heures suivant l'embauche (11 %)

13 contrats signés plus de 48 heures après l'embauche (12 %)

33 contrats signés à la fin de la période de travail prévue (30 %)

49 contrats non-signés (45 %)

Conclusion

Aucun contrat dans près d'un cas sur deux (45 %).

Situation illégale dans près de neuf cas sur dix (87 %).

Témoignages

En marge du questionnaire, nous avons recueilli, synthétisé et anonymisé un grand nombre de commentaires libres. Présentés ci-dessous, ils apportent un éclairage vivant, concret et préoccupant sur la situation subie par une immense majorité des professionnels de nos secteurs.

Les contrats signés plus de 48 heures après l'embauche ou l'absence totale de contrats signés sont devenus la norme :

28/06/2020 En 35 ans de métier, dont 23 de chef de poste, je n'ai jamais eu de contrat signé avant la fin de la prépa, puis ensuite à la fin du tournage ! Sauf avec les Américains ou plus généralement le système anglo-saxon...

28/06/2020 J'arrive à sept semaines de travail sans contrat. Annexe III.

28/06/2020 Une production avec qui je travaille refuse de fournir des contrats. Je me suis fait « insulter » en les réclamant. Il me manque encore des contrats de février avec eux.

*28/06/2020 1^{er} Projet : renfort de 2 jours long métrage (pas de contrat signé).
2^e Projet : Publicité de 2 jours (pas de contrat signé).*

03/07/2020 En général, au casting, la signature du contrat intervient quand le tournage a débuté, ou même quand il est fini.

05/07/2020 Mon contrat de travail a été à chaque fois signé après la période de travail prévue. J'ai signé celui correspondant à la période janvier-mars fin juin.

05/07/2020 Je travaille essentiellement en documentaire, et si dans ce questionnaire j'indique avoir signé un contrat, c'est parce que je l'ai demandé expressément. Je demande toujours mon contrat avant le début du montage ou au max dans la première semaine, et il ne m'est JAMAIS envoyé spontanément.

05/07/2020 Je ne signe jamais de contrat en amont de la période de travail.

06/07/2020 Jamais de contrat en début de travail, mais toujours en fin de film...

06/07/2020 En 30 ans je n'ai jamais signé de contrat avant la fin de la prépa, puis la fin du tournage sauf avec les productions étrangères.

L'absence de contrat en règle favorise inévitablement les mauvaises pratiques :

28/06/2020 *Non seulement nous [les repéreurs] ne signons quasiment jamais de contrat (il nous est tous arrivé de nous faire débaucher en cours de « mission » sans préavis, pour prendre du « sang frais » ou lorsque la prod considère qu'ils ont suffisamment profité de nos banques de données), mais aussi nous travaillons entre 50 et 60 heures/semaine (nous avons fait un sondage auprès des membres de l'ADR, l'Association des repéreurs), heures qui ne sont jamais reconnues, c'est-à-dire payées. Jamais aucune négociation n'a abouti pour se calquer sur le « forfait » 48 h dont bénéficient les techniciens en tournage. De même, ne nous est jamais proposé de supplément de salaire lorsque nous faisons des repérages de nuit.*

05/07/2020 *Contrat au tarif hebdomadaire pour 2 jours de travail.*

05/07/2020 *Forfait, pas d'heures sup... Scandaleux, mais chantage au blacklistage.*

06/07/2020 *Contrat forfaitaire ne correspondant pas au nombre d'heures travaillées.*

06/07/2020 *Contrat modifié suite au confinement pour éviter le chômage partiel.*

Parmi ces mauvaises pratiques, beaucoup d'entre nous font l'expérience de contrats fragmentés, ne reflétant pas la réalité de la période d'embauche prévue :

05/07/2020 *Contrat pour 4 à 6 semaines à chaque fois (projet de 18 mois environ).*

05/07/2020 *Contrat pas encore signé — sera signé mois par mois et non sur la durée totale du tournage.*

08/07/2020 *Contrat morcelé en quatre périodes.*

08/07/2020 *1 contrat pour la prépa, 1 contrat pour le tournage.*

20/07/2020 *Sur une série nous avons signé des contrats de 15 jours alors que nous avons tourné 8 semaines. Comme cette série se tourne par session de réalisateur, habituellement nous signons des contrats de 3 à 4 semaines.*

Ces mauvaises pratiques entrées dans l'usage accentuent gravement la précarité des salarié-e-s de nos secteurs. Elles ont aussi ajouté de l'incertitude à l'incertitude au moment de la crise sanitaire :

15/06/2020 1^{er} Projet : semi-pub, possiblement au black, date mouvante et sans cesse reportée depuis 10 jours...

2^e Projet : reprise de documentaire animalier/long-métrage, reporté plusieurs fois aussi, qui semble se confirmer pour la semaine prochaine, on verra alors quel contrat...

03/07/2020 Contrat arrêté quand le travail semble suffisant pour la production. Parfois on est prévenu 2/3 jours avant la fin.

05/07/2020 Le projet devait commencer pendant le confinement, mais pas de contrat signé donc pas de chômage partiel malgré mes demandes et la souplesse (engagement oral, mail ou sms) annoncé par le ministre...

05/07/2020 Mi-mars, j'avais un projet de film fin mai, mais évidemment aucun contrat signé autant à l'avance... Le film a été décalé fin août. Me voilà donc sans emploi ou presque.

05/07/2020 Le contrat signé couvrait la préparation, mais nous n'avions pas encore signé de contrat pour le tournage. Nous avons été payés jusqu'à la fin de la préparation (il restait une semaine). Mais nos employeurs n'ont pas voulu mettre en place le chômage partiel pour la suite, car nous n'avions pas signé encore les contrats.

06/07/2020 Contrat d'une journée pour la seule journée tournée avant le confinement. Le tournage a repris depuis le 29 juin et pas de contrat signé pour l'instant. Ce devrait être dans un premier temps un contrat de 5 semaines sur les 11 semaines de tournage prévues.

Cette situation a évidemment des répercussions sur nos vies personnelles, entraînant ras-le-bol et souffrance :

30/06/2020 Faut que ça cesse ! Merci pour ce sondage.

05/07/2020 Aucun contrat signé, jamais. Il faut sans cesse le quémander. À force, je renonce.

05/07/2020 Demander son contrat est toujours accueilli avec suspicion, voire agressivité, comme quelque chose de hautement anormal, ou une marque de

manque de confiance de ma part. Je ne me démonte jamais, mais c'est fatigant de devoir argumenter pour obtenir la moindre des choses. J'ai même eu droit à « ah non c'est pas possible, car notre logiciel sort les contrats en même temps que les fiches de paye à la fin du mois ». Je ne retourne jamais les contrats envoyés avec les fiches de paye, et je leur explique clairement que ce type de document est antidaté, caduque, et ne sert à rien.

05/07/2020 Après avoir contacté par mail les deux producteurs sur les deux projets différents, en leur demandant explicitement de m'envoyer le contrat de travail respectif, je n'ai toujours rien reçu à ce jour. J'ai travaillé sur le premier projet du 18 mai au 29 juin en tant qu'assistante monteuse. Et j'ai enchaîné sur le deuxième projet (moyen métrage) dès le 1er juin en tant que monteuse. Étant primo-entrante dans l'intermittence, je ne touche pas encore les aides de pôle emploi et il est indispensable pour moi d'obtenir ces contrats de travail pour certaines démarches administratives (telles que les demandes de logement dans des résidences de jeunes actifs précaires). A ce jour, je ne peux toujours pas faire de demande de logement pour me rapprocher de mon lieu de travail. (Je dois faire plus de deux heures de trajet quotidien pour me rendre sur mon lieu de travail, étant hébergée en banlieue lointaine par un proche). Cette situation me met encore plus dans une situation de précarité. D'autant plus que je n'ai rien touché durant toute la période du confinement étant donné que je faisais jusqu'à mars de l'intérim afin de rester disponible dès que l'on me proposait un court job d'assistantat. Je trouve cela révoltant d'avoir travaillé sans être couverte. Et j'ai l'impression de ne rien pouvoir faire. Ne profiteraient-ils pas du fait que je suis une petite jeune qui débute dans la profession ?

06/07/2020 Contrat de 2 jours, les 23 et 24 juin, (1 journée d'essais + 1 journée de tournage de 10 h payée 8 h à 150 € Brut). Pas de contrat à ce jour (6 juillet) et pas encore payé ! Monde de merde, je quitte la « profession » pour faire de l'art avant de crever !

Les contre-exemples vertueux sont malheureusement minoritaires, mais ils existent :

05/07/2020 Je devais monter une série pendant le confinement, mais le tournage n'a pas pu commencer. MAIS j'ai été indemnisé toute la période initiale prévue de montage... Le tournage a pu enfin commencer cette semaine et j'ai reçu mon planning de montage pour juillet-août. Il faut souligner qu'il y a des productions correctes ! Merci à vous de mener toutes ces enquêtes précieuses.

05/07/2020 Montage devant commencer la veille du confinement arrêté, car tournage arrêté. Mais j'ai bénéficié du chômage partiel sur toute la durée du contrat initialement prévu et repris depuis une semaine.

07/07/2020 Le projet en question était prévu en mars et a été repoussé à fin juin. La production m'a fait signer un contrat durant le confinement et m'a mise au chômage partiel sur la période prévue.

08/07/2020 Co-production Suisse, France, Belgique :

- travail effectué en Suisse.

- engagement par la production française, déclaration préalable à l'embauche effectuée normalement.

Annexe 1 : Lettre ouverte aux syndicats de producteurs du 9 juillet 2020



Producteurs et salariés : repartons ensemble du bon pied...

Lettre ouverte aux syndicats de producteurs

Paris, le 9 juillet 2020

Les derniers mois ont été éprouvants à bien des égards pour notre secteur. Alors que l'activité reprend peu à peu, producteurs et techniciens tentent de se projeter dans l'avenir. Dans ce contexte de forte incertitude, il est particulièrement choquant qu'un grand nombre de salariés intermittents du cinéma et de l'audiovisuel travaillent sans avoir pu signer de contrat en temps et heure, et que des propositions d'embauche à la semaine ou à la journée se multiplient.

La situation ne date pas d'hier. Depuis trop longtemps et malgré les conventions collectives, il est courant qu'un contrat soit établi très tard après le début de la période d'engagement, voire à l'issue de cette période. La crise sanitaire et l'irruption du confinement en mars dernier ont jeté une lumière crue sur l'étendue du problème et sur ses conséquences potentiellement dramatiques. De nombreux intermittents en cours d'activité ou sur le point de l'être se sont retrouvés simultanément privés d'emploi et privés de recours aux dispositifs d'activité partielle, en l'absence de contrats de travail formellement établis.

Les syndicats de salariés n'ont cessé de rappeler l'illégalité de ces pratiques. Les associations professionnelles n'entendent pas se substituer au dialogue des partenaires sociaux, mais ne peuvent rester silencieuses face à cette situation. Il est urgent de tirer la sonnette d'alarme et de mettre fin à ces pratiques délétères.

N'oublions pas que le contrat est un engagement mutuel, qu'il est une preuve de confiance et qu'il est établi dans notre intérêt commun. De part et d'autre, il prévient les comportements déloyaux et assure une indispensable sécurité juridique. Il faut à cet égard remercier les productions vertueuses qui, au moment de la brutale interruption des projets, auront permis aux techniciens sous contrats d'être mieux protégés par les dispositifs gouvernementaux auxquels ils avaient droit.

Pourtant, alors que cette crise sans précédent aurait dû servir d'exemple et provoquer une prise de conscience générale, la réalité du déconfinement est amère. Déjà des techniciens se voient proposer des contrats courts à la semaine, voire à la journée, qui permettent aux producteurs de fragmenter la période d'engagement réelle, et ainsi parer aux risques d'interruption pour cause de Covid-19. À défaut d'assurances, c'est donc sur les intermittents qu'on voudrait faire peser l'incertitude sanitaire, quitte à augmenter le risque et la précarité de leur situation. Légalement le contrat doit s'établir sur toute la durée de la période d'engagement d'un technicien. Nous sommes très inquiets de ces pratiques et encore plus de leur pérennisation.

Notre travail, aujourd'hui plus que jamais, a besoin du cadre juridique d'un contrat. Nous voulons alerter les productions sur une vigilance commune, nécessaire, pour établir des contrats qui correspondent à nos engagements et pouvoir les signer au plus tard dans les 48 heures qui suivent l'embauche. Pour cela, nous demandons instamment aux syndicats de producteurs de s'emparer de ce problème.

C'est ensemble que nous pourrions retrouver sérénité et créativité dans le travail.

ACFDA | Association des chargés de figuration et de distribution artistique

ADAB | Association des artistes bruiteurs

ADC | Association des chefs décorateurs de cinéma

ADIT | Association française des DIT

ADP | Association des directeurs de production

ADPP | Association des directeurs de post-production

ADR | Association des repéreurs

AFAR | Association française des assistants réalisateurs de fiction

AFC | Association française des directeurs de la photographie cinématographique

AFCCA | Association française des costumiers du cinéma et de l'audiovisuel

AFCS | Association française des cadresurs steadicam

AFR | Association française des régisseurs du cinéma et de l'audiovisuel

AFSI | Association française du son à l'image

AOA | Assistants opérateurs associés

ARDA | Association des responsables de distribution artistique

CLM | Collectif lumière et mouvement

LMA | Les Monteurs associés

LSA | Les Scriptes associés

L'Union | L'Union des chefs opérateurs

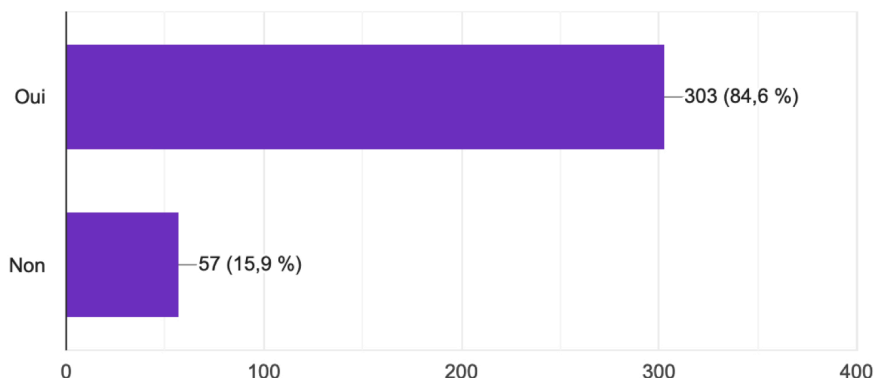
MAD | Métiers associés du décor

SHADE | International Colorist Association

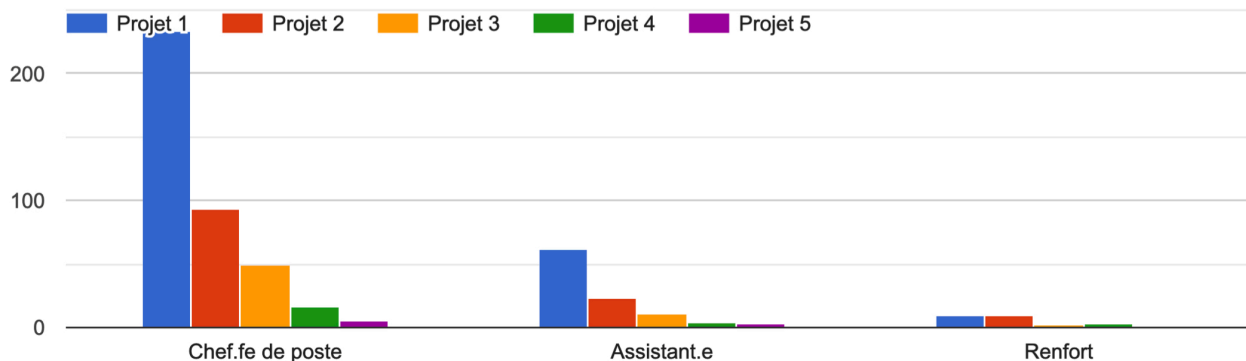
Annexe 2 : Profil des répondants au sondage (fourni par Google Form)

Avez-vous travaillé depuis la fin du confinement ?

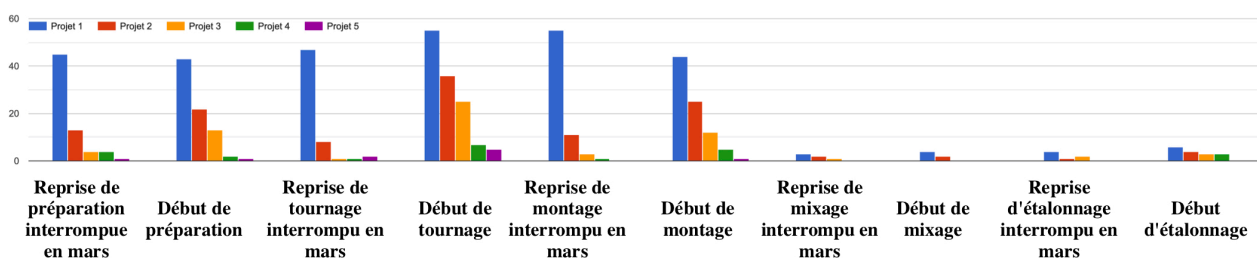
358 réponses



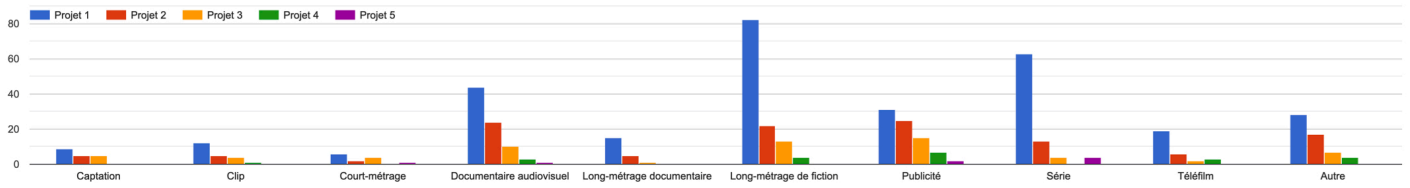
Si oui, pour chaque projet, pouvez-vous indiquer votre poste :



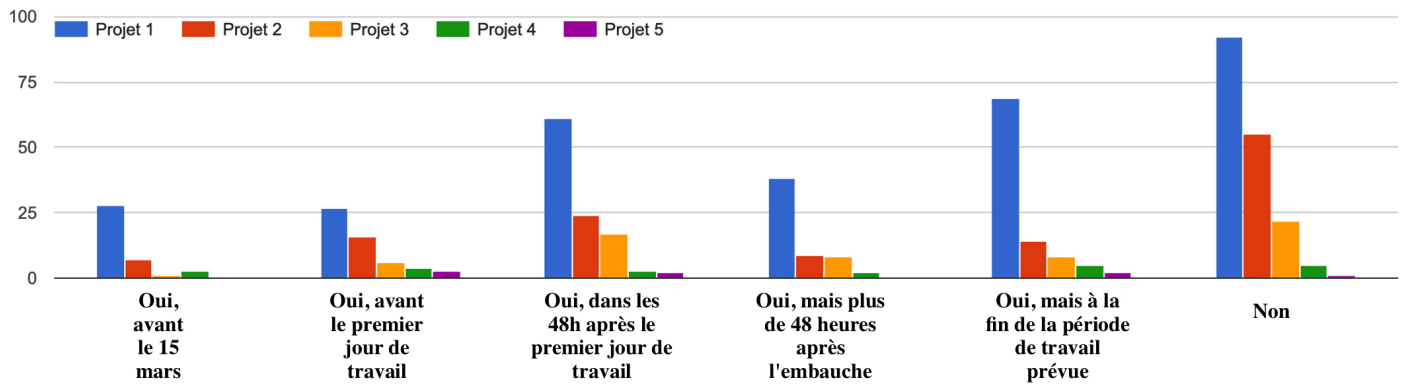
Pour chaque projet, quelle était l'étape de travail ?



Quel est le type de production de chaque projet ?



Pour chaque projet, avez-vous signé un contrat ?



Si oui, le contrat couvre-t-il la durée prévue de l'engagement ?

